



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2023-056

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2023

Sommaire

DRAAF / Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)

R32-2023-01-31-00001 - Arrêté du 31 janvier 2023 portant composition de la commission consultative paritaire régionale Hauts-de-France à destination des agents non titulaires rémunérés sur budget des établissements publics locaux d'enseignement agricole (4 pages)

Page 3

DRAAF

R32-2023-01-31-00001

Arrêté du 31 janvier 2023 portant composition de la commission consultative paritaire régionale Hauts-de-France à destination des agents non titulaires rémunérés sur budget des établissements publics locaux d'enseignement agricole



Arrêté du 31 JAN. 2023

portant composition de la commission consultative paritaire régionale Hauts-de-France à destination des agents non titulaires rémunérés sur budget des établissements publics locaux d'enseignement agricole

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels au ministère chargé de l'agriculture ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2022 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Hauts-de-France ;
- Vu la décision du 9 janvier 2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire régionale des Hauts-de-France pour les agents de catégorie A de l'enseignement agricole à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;
- Vu la décision du 9 janvier 2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire régionale des Hauts-de-France pour les agents des catégories B et C de l'enseignement agricole à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;
- Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire régionale Hauts-de-France de la catégorie A du 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire régionale Hauts-de-France des catégories B et C du 8 décembre 2022 ;
- Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est créé auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt une commission consultative paritaire ayant compétence dans le cadre du titre II de l'arrêté du 10 février 2009 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant les agents non titulaires des établissements publics locaux d'enseignement et de formations professionnelles agricoles rémunérés sur le budget des établissements.

Article 2

La composition de cette commission est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, président,	1. Monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
2. Mme Sylvie DELIGNY, secrétaire général de la draaf,	2. Monsieur Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint de la draaf
3. Monsieur Thami AMINE, chef du service régional de la formation et du développement (srfd),	3. Monsieur Ridha DJERBI, directeur de l'EPLEFPA de Raismes,
4. Monsieur Frédéric Prince, chef de service adjoint du srfd,	4. Monsieur Jean-Baptiste CAYEUX, directeur de l'EPLEFPA de la Thiérache,
5. Monsieur Mohammed HOUCINE, directeur de l'EPLEFPA de la Baie de Somme,	5. Monsieur Jean-François GALLET, directeur du CFPPA du Pas-de-Calais,
6. Monsieur Stéphane CHAUSSEPIED, chargé de l'appui aux EPLEFPA	6. Monsieur Xavier BORTOLIN, Directeur du CFPPA d'Amiens Le Paraclet

b) Représentants du personnel (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
COLLEGE NIVEAU DE LA CATEGORIE A		
L'Élan Commun	1. Madame Isabel GONCALVES, ACB, CFPPA-UFA des Flandres	1. Monsieur Arnaud DUPONT, ACB, CFPPA-UFA des Flandres
	2. Madame Dominique BARAS, ACB, CFPPA-UFA du Nord	2. Monsieur Nicolas BRES, ACB, CFPPA-UFA des Flandres
	3. Madame Elsa BARBIER, ACB, CFPPA-UFA du Pas-de-Calais – site de Saint Omer	3. non désigné
COLLEGE NIVEAU DES CATEGORIES B ET C		
L'Élan Commun	1. Madame Perrine CRINQUETTE, ACB, LEGTA de Lomme	1. non désigné
	2. Madame Faustine DEMARET, ACB, CFPPA-UFA des Flandres	2. non désigné
	3. Madame Sylvie DURAND, ACB, LPA de Dunkerque-Rosendaël	3. non désigné

Article 3

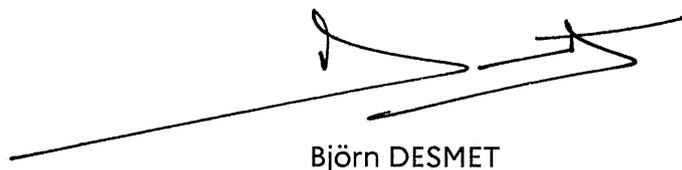
Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, il est mis fin, à compter de cette même date, au mandat des membres auxquels succèdent les représentants visés à l'alinéa précédent.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait le **31 JAN. 2023** ,



Björn DESMET

